

Procès verbal du conseil d'école du Mardi 31 mai 2022

Ecole maternelle La Souleiado à Camaret / Aigues

Tour de table :

Présents :

Représentant mairie :

Madame Gill , adjointe aux affaires scolaires / enfance et jeunesse
M. LARGERON, responsable Mairie pôle travaux et espaces verts
M. GROBY, responsable pôle projets et maintenances

DDEN :

Madame Célaire

Enseignants :

Mesdames Olivier Christine, Bohigues Laurie, Cauvin Pascale, Copeland Elisabeth, Caldato Manon
(Directrice Ecole Coudoulet Orange) et Monsieur Jean François Suc.

Parents d'élèves élus :

Mesdames Mas Amandine et Locuillet Sonia

Excusés :

M.le Maire
M.Bricourt, responsable service jeunesse
Mme Demory Jessica (parent d'élève élu)
Mme Tirano Sandra (parent d'élève élu)
Mme Chapeau Lucie (parent d'élève élu)

La séance s'ouvre à 18 heures

A) Préparation de la rentrée 2022/2023

Pour l'année scolaire 2022/2023 l'école maternelle accueillera 5 classes.

Une matinée « portes ouvertes » sera organisée le samedi 18 Juin de 10h à 12h à destination des nouveaux parents de PS avec le soutien de l'Amicale laïque, organisatrice de l'évènement et des parents d'élèves élus. Les parents pourront à cette occasion visiter les locaux de l'école et s'entretenir avec les enseignants de PS. Les enfants de la crèche qui rentreront en PS à la rentrée prochaine seront accueillis dans les classes de PS le jeudi 30 juin matin. Cette rencontre PS / enfants de la crèche est l'occasion d'échanges entre les enfants et permet de faire découvrir aux futurs élèves de PS la classe en fonctionnement.

1) Effectifs

Actuellement 134 élèves (44 PS, 44 MS et 46 GS) fréquentent l'école.

Concernant les prévisions , nous sommes actuellement à 30 nouveaux inscrits (30 nés en 2019) et les inscriptions se poursuivent.

Sont attendus 47 enfants nés en 2019,

2 déménagement sont prévus pour la fin d'année scolaire concernant des enfants nés en 2017

3 déménagement sont prévus pour la fin d'année scolaire concernant des enfants nés en 2016 qui iront au CP l'an prochain.

Au final, pour la rentrée prochaine en tenant compte des informations ci-dessus, nous avons actuellement les effectifs suivants :

Nés en 2019, 30 enfants

Nés en 2018, 44 enfants

Nés en 2017, 42 (44 actuels - 2) enfants

Soit un total de 116 pour l'instant et une moyenne par classe de 23 élèves

2) Organisation de la rentrée scolaire pour les PS

Le dispositif de rentrée échelonnée sur 2 jours (jeudi 1 et vendredi 2 septembre 2022) a été validé par M. l'IEN et la Mairie de Camaret va mettre à disposition de l'école une personne supplémentaire au portail pour ces 2 jours (consignes Vigipirate)

Ce nouveau dispositif va permettre de disposer de plus de temps pour accueillir sereinement les nouveaux enfants et leurs parents.

En parallèle, sur le site de la Mairie une visite virtuelle des différents espaces de l'école a été mis en ligne pour permettre aux parents de découvrir l'école.

Un mail a été envoyé aux nouvelles familles précisant :

- les modalités pour la rentrée scolaire des PS : rentrée échelonnée sur 2 jours (jeudi 1 et vendredi 2 Septembre avec affichage des noms des enfants le mardi 5 juillet au soir)
- une liste de fournitures pour la vie de classe pour les PS
- le règlement intérieur

B) Bilan du 3^{ème} trimestre

1) Festivités de fin d'année et Sorties scolaires

La fête des écoles organisée par l'Amicale laïque aura lieu le vendredi 24 juin à partir de 18h. Les parents ont été destinataires d'une information sur le déroulement de cet événement. Une réunion, le vendredi 6 mai, s'est tenue à la cafétéria du complexe René Roussière afin d'avoir un maximum de bénévoles.

Pour la fin d'année , l'équipe enseignante a souhaité offrir aux élèves un spectacle musical de la compagnie LA PARLOTTE financé par l'Amicale laïque, le jeudi 16 Juin matin. Le spectacle s'intitule « Sandji » autour du thème de l'eau.

Le directeur rappelle que les sorties scolaires sont financées par la Mairie, par l'Amicale laïque et par les parents (une participation volontaire de 5 euros demandée aux familles pour chaque enfant lors de chaque sortie.)

Les sorties scolaires ont été les suivantes :

- *Mardi 3 Mai sortie scolaire pour la classe de Mme COPELAND à la « petite ferme » à Villes sur Auzon*
- *Vendredi 13 Mai sortie scolaire pour les classes de Mme CAUVIN, Mme Olivier et Mme Bohigues à Roquemaure au mas de la Gallinière*
- *Vendredi 1er Juillet sortie pour la classe de M.SUC au ZOO LA BARBEN.*

2) Plan particulier de Mise en sûreté et exercice incendie

Un exercice incendie a eu lieu le lundi 16 mai 2022 en présence de représentants de la Mairie, de représentants de la Police Municipale et des pompiers.

L'exercice s'est très bien déroulé, dans le calme, avec évacuation des élèves en 2 minutes.

Un exercice PPMS confinement en cas d'accidents majeurs ou technologiques s'est déroulé le vendredi 20 mai 2022.

Des points restent à améliorer concernant les liaisons téléphoniques entre la cellule de crise (bureau de direction) et les 2 espaces de confinement : salle de motricité (qui abrite 4 classes) et l'annexe (qui abrite une classe). Actuellement, le téléphone portable personnel des enseignants est utilisé mais certaines personnes n'ont pas de réseau.

Lors d'un précédent conseil d'école, Mme Célaire, Délégué départemental de l'éducation nationale, avait rappelé la nécessité de mettre en service une ligne téléphonique entre la cellule de crise (bureau de direction) et l'espace de confinement (salle de motricité regroupant les élèves de 4 classes) pour assurer la communication des informations.

M.Groby précise que les travaux concernant l'installation de la fibre au sein de l'école sont terminés mais il y a un souci de raccordement. La Mairie prend en compte ce problème et tente de le résoudre au plus vite. Avec ces nouveaux téléphones, des échanges téléphoniques au sein de l'école et aussi avec les différents services de la Mairie seront possibles en interne (Liaison IPS-Amplificateur Wifi). Il sera également possible de téléphoner vers l'extérieur depuis chaque poste (un téléphone sans fil dans chaque classe et dans la salle de motricité)

M. Groby informe le conseil d'école que le boîtier PPMS Alerte /Intrusion pour la cour de récréation des grands (montant de 750€) sera prochainement commandé.

3) Travaux concernant l'école

Plusieurs travaux ont été effectués lors de cette période et M.Suc en remercie la Mairie:

- création d'un meuble pour la classe 4
- installation d'un auvent au dessus porte d'entrée de la classe 7
- réparation de vélos et trottinettes
- réparation de fuites des WC enfants et adultes
- retournement de la terre des bacs de jardinage
- installation d'une pelouse synthétique comme revêtement autour d'un arbre dans la cour des PS
- réparation du système de fixation d'un rideau dans classe 6
- intervention pour déboucher évier dans bureau des ATSEMs
- intervention pour changer ampoule électrique au plafond dans toilette adulte
- tonte des espaces verts dans la cour des grands
- re fixation d'une baguette métallique sur un montant d'une fenêtre dans grande salle
- fixation d'une plaque métallique dans classe 7 pour affichage
- montage d'un meuble desserte de cuisine pour ranger les gobelets des enfants (classe 1)
- réparation poignée de porte des toilettes des PS
- intervention pour portes de placard coulissantes (classe 5 et 6)
- intervention pour enlever tiges métalliques cassées du grillage vert de la cour des PS

M.Suc demande pour l'année prochaine que la terre des bacs de jardinage des classes du bâtiment principal soit retournée et enrichie de terreau comme le bac de jardinage de la classe 7 (bâtiment annexe)

Une liste de travaux à effectuer pendant l'été est transmise à M. LARGERON.

- Peinture : repeindre le portail principal de l'école en blanc
- Classe 2: repeindre la classe 2 (se rapprocher de l'enseignant pour le choix de couleur)
- Classe 7 : plan de travail sur mesure à fabriquer pour espace cuisine et étagères à mettre en place (voir enseignante et ATSEM classe 7)
- Classe 7 : repeindre les appuis de fenêtres de la classe 7 (côté cour et côté terrain ombragé)

Signalement de M. Suc auprès des membres du conseil d'école de l'usure du revêtement des deux cours de récréation :

- fissures par endroits du revêtements synthétiques sur lesquels sont fixées les balançoires dans cour des grands
- fissure du béton dans la cour des petits en lien avec racines des arbres

M. Groby précise les travaux de réfection de la cuisine de l'école. Le réfectoire de l'école maternelle a été priorisé. Tout le mobilier va être changé et être remplacé par du matériel en inox (10000€) ainsi que la porte du réfectoire (3000€). Ces travaux seront réalisés pendant l'été. Des travaux de plomberie et d'électricité seront également réalisés.

M. Suc informe le conseil que le terrain ombragé limitrophe de l'école est mis à disposition de l'école permettant aux enfants de profiter de l'ombrage des arbres de ce terrain par forte chaleur. Un système de fermeture par un loquet par le haut a été mis en place.

4) Coopérative scolaire

La gestion des comptes de l'école est assurée par Mme Copeland. Chaque classe adhère à l'OCCE afin de pouvoir gérer l'argent de l'école en toute légalité. Un dossier de demande de subvention (300 euros) a été déposé à la mairie pour l' année 2022. Ce dossier est en cours de traitement.

L'achat des photos en situation scolaire par les parents d'élèves a permis de réaliser un bénéfice pour la coopérative de 596 €.

C) Projet d'école

AXE 1	Améliorer la maîtrise du langage
AXE 2	Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes

Pour chaque axe, l'équipe enseignante a élaboré un programme d'action déclinable annuellement.

Axe 1: Améliorer la maîtrise du langage avec 4 actions:

- Exploitation de la BCD
- Activité de jardinage, support à la pratique des divers usages du langage oral
- Développer une culture littéraire commune autour des contes d'ici et d'ailleurs
- Liaison inter-cycle GS /CP : des rencontres GS /CP sont prévues le jeudi 9 Juin matin à l'école Mistral.

Axe 2: Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes avec 2 actions:

- Exploitation de jeux mathématiques
- Activité de jardinage, support à la résolution de problèmes

Activités pédagogiques complémentaires (APC) :

Ces activités en plus des 24 heures hebdomadaires d'enseignement sont proposées aux élèves des classes MS et GS .

Au sein de l'école maternelle, ces activités sont organisées tous les jours de la semaine d'école de 11h35 à 12h05.

Les familles dont les enfants sont concernés par ce dispositif sont informées par écrit et confirment ou non l'inscription de leur enfant.

Ce sont 25 élèves qui bénéficient actuellement de ce dispositif.

Dans le cadre du programme de sensibilisation à l'environnement et au tri sélectif, la CCAOP a organisé un concours de collecte de piles et de petites batteries et notre école maternelle y a participé. Chaque classe participante a été équipée de caissette permettant aux enfants de déposer les piles et batteries.

Régulièrement, un agent du service de la Communauté de communes Aigues Ouvèze est venu récupérer et peser les piles collectées dans les classes. L'école maternelle est arrivée 11ème sur 13 écoles participantes. La remise des lots est prévue pour le jeudi 30 juin après-midi en présence du Président de la Communauté de communes, M. Julien MERLE.

D) Questions des parents

Question autour de l'utilisation des roues vertes et rouges en récréation

Pour les récréations, les enfants avaient auparavant des roues vertes et rouges en libre accès. Pourquoi n'est-ce plus le cas ?

Avec l'allègement du protocole sanitaire, l'obligation de la limitation du brassage entre groupes différents a cessé . Aussi, l'équipe enseignante a retrouvé un fonctionnement ordinaire dans l'organisation des récréations. Nous disposons de 2 cours de récréations : l'une pour les PS et l'autre pour les MS et GS. Les enseignantes ont mis à disposition le matériel utilisé auparavant : les engins roulants et les roues pour les récréations.

Question autour des anniversaires des enfants nés en Juillet et Août

les enfants nés en Juillet et Août ne fêtent pas toujours leur anniversaire en classe. Serait-il possible d'y veiller car ils attendent cela toute l'année et son du coup très déçus.

L'organisation des anniversaires en classe appartient à chaque enseignant. M. Suc invite le parent concerné à se rapprocher de l'enseignant de la classe de son enfant.

Question autour des horaires du périscolaire

Pourquoi les horaires du périscolaire ne sont-ils pas revenus à la normale et que par exemple le centre de loisirs ferme à 18h au lieu de 18h30 le mercredi. Il a auparavant toujours fermé à 18h30 et cela peut poser des difficultés

Mme Gill, élue au conseil municipal, a répondu que pour les mercredis qui restaient avant la fin de l'année scolaire, l'horaire ne serait pas modifié (18h00).

Durant les vacances scolaires, l'horaire de fermeture sera 18h30.

A la rentrée en septembre, les horaires du périscolaires repasseront à 18h30.

Question autour du goûter offert au centre de loisirs

Des familles font remonter que les enfants arrivent du centre de loisirs en ayant très faim. Il semblerait que les quantités servies pour le goûter ne soient pas suffisantes.

Mme Gill, élue au conseil municipal, a répondu que les quantités données aux enfants étaient recommandées par une diététicienne et qu'il s'agissait d'une collation.

Les animateurs et animatrices du centre de loisirs régulent également les portions selon l'appétit de chaque enfant (petite faim/grosse faim) ce qui évite aussi le gaspillage de nourriture.

A la question posée sur le fait que certains enfants pourraient apporter de la nourriture en plus : Mme Gill a répondu que les animateurs et animatrices ont pour consignes de ne pas laisser manger autre chose que ce qui est proposé afin d'éviter les inégalités.

Question autour du temps de jeu après le goûter au centre de loisirs

Pourquoi les enfants de maternelle ne peuvent-ils jamais jouer dehors après le goûter au centre de loisir alors que tous les autres enfants sortent après les devoirs

Mme Gill, élue au conseil municipal, a répondu que pour des questions d'organisation et d'encadrement les enfants de l'école maternelle ne sortent pas dehors après le goûter au centre de loisirs. En effet, les plus grands sont plus autonomes dans la cour alors que les plus petits demandent plus d'attention et donc plus d'encadrants. Il y a un animateur par groupe d'enfant. Si l'animateur est tout seul dans la cour avec un groupe d'enfant et qu'un parent vient récupérer l'enfant, il ne peut pas laisser sans surveillance le groupe d'enfants dehors pendant qu'il raccompagne l'enfant vers ses parents. Le centre de loisirs n'a pas les moyens en personnel pour avoir deux animateurs par groupe d'enfant.

Représentant des Parent d'élèves au conseil d'école



Le Directeur M. Jean François SUC

